

/Police municipale



Sous l'autorité du Maire, les policiers municipaux possèdent des pouvoirs de police administrative et judiciaire. Ils font respecter les lois, arrêtés et règlements en vigueur et assurent le bon ordre, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique.

La police municipale guipavasienne est, par essence, une police de proximité et de prévention qui privilégie le dialogue et la médiation. Les deux policiers municipaux sont en contact régulier avec les habitants et peuvent remonter des demandes et des informations aux élus et services municipaux.

Leurs missions

Ils assurent des missions de veille et de surveillance sur le territoire communal. Ils œuvrent aux abords des établissements scolaires en faisant preuve de prévention et de pédagogie. Ils participent aux opérations "Tranquillité vacances" et luttent contre les incivilités du quotidien, qu'il s'agisse de stationnement anarchique, de vitesse excessive ou de dépôts sauvages d'ordures.

Parmi les missions de la police municipale, on retrouve également :

- > la prévention routière
- > l'encadrement de manifestations publiques
- > la police funéraire
- > l'intervention dans le cadre des conflits de voisinage
- > la gestion des objets trouvés
- > les déclarations de chiens catégorisés
- > les dégâts sur le domaine public (tags, bris, etc.)
- > la gestion des nuisances sonores
- > les licences de taxi

Contact et permanences

À Guipavas, la police municipale compte deux agents. Leurs bureaux sont situés Place Saint-Éloi, dans l'enceinte de la mairie, mais ils disposent d'un accès indépendant auquel on accède par une entrée située à gauche de l'entrée principale.

Les permanences des policiers municipaux (avec ou sans rendez-vous) se déroulent le lundi de 13h30 à 16h et le samedi de 9h à 12h.

La gendarmerie de Guipavas/Le Relecq-Kerhuon veille également à la sécurité de la Commune.



Police municipale Tél. 02.98.42.71.30 courriel



Gendarmerie de Guipavas/Le Relecq-Kerhuon Tél. 02.98.84.60.25